

FONDATION
DE
FRANCE

40
ans

Appel à projets

2009

**Soigner, soulager,
accompagner
les personnes âgées
gravement malades
ou en fin de vie**

**Avec le soutien
de la Fondation JM.Bruneau**

Dates limites de dépôt des dossiers
• 10 avril et 28 août 2009

Mécénat Santé

Contexte

La Fondation de France s'intéresse aussi bien à la lutte contre la douleur chez les personnes âgées qu'à leur accompagnement durant la maladie et jusqu'en fin de vie.

La démarche palliative se définit comme une pratique de soins et d'accompagnement de la personne, tout au long de sa maladie et non pas uniquement en fin de vie. Cette pratique vise à soulager sa souffrance, à domicile ou en institution, en respectant son autonomie, son histoire, sa culture, son environnement affectif et familial. Avec le vieillissement de la population, le besoin d'une démarche palliative en gériatrie s'amplifie. Or les équipes soignantes ou médico-sociales intervenant auprès de personnes âgées sont souvent confrontées à un manque de temps, d'effectifs et de formation, mais également à un manque de soutien et de reconnaissance, lié à une représentation négative de la vieillesse.

La douleur, qui a des causes multiples, fait partie du quotidien des personnes âgées. Mais nombre d'entre elles sont dans l'incapacité d'exprimer cette souffrance. C'est pourquoi la Fondation de France porte un intérêt particulier au traitement de la douleur chez les personnes âgées.

A qui s'adresse l'appel à projets ?

L'appel à projets s'adresse aux équipes soignantes, médicales et médico-sociales intervenant en service hospitalier, en institution ou à domicile, ainsi qu'aux

associations de bénévoles et d'utilisateurs intervenant auprès de personnes âgées atteintes de maladies graves évolutives et de leurs proches.

Quels projets ?

La Fondation de France soutiendra des actions pouvant être pluriannuelles et qui contribuent :

- à la qualité de l'accueil, de l'accompagnement et du confort des personnes malades, dans un souci de prise en charge globale et de continuité de soins ;
- à la qualité de l'accueil, de l'accompagnement des familles, et à leur intégration dans le projet de soin ;

- au soutien des personnes endeuillées ;
- à l'évaluation et à la prise en charge de la douleur ;
- au soutien des équipes (groupes d'analyse des pratiques, développement du projet de service, supervision...) ;
- à la formation des équipes de petites structures médico-sociales (type EHPAD) en lien avec les structures de soins palliatifs de proximité.

Attention - la Fondation de France ne finance pas : les postes salariés, les formations individuelles, les formations des bénévoles, le remplacement du personnel, et les travaux de rénovation. Les demandes de matériel ne seront prises en compte que dans le cadre d'un projet d'équipe dynamique visant à la modification des pratiques de soins.

Les projets d'animation culturelle doivent être présentés par l'établissement dans lequel aura lieu l'activité. S'il s'agit d'une activité menée dans plusieurs établissements, des lettres émanant de ces derniers et montrant leur implication dans le projet devront être fournies.

La Fondation de France ne financera pas de nouveaux projets émanant d'associations, institutions ou organismes ayant bénéficié d'un soutien en 2008.

En 2009, la Fondation de France ne soutiendra pas de projet émanant de structures de coordination ville-hôpital.

Les projets provenant des régions dans lesquelles la démarche palliative est moins développée seront privilégiés : Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Limousin et Poitou-Charentes.

Critères de sélection

- Qualité des réflexions et de la démarche de l'équipe ;
- pertinence du projet par rapport aux besoins recensés ;
- interdisciplinarité, mobilisation effective du personnel (direction, médecins, cadres, soignants), implication des familles et des bénévoles ;
- participation financière ou engagement de pérennisation de l'action de la part de l'établissement ;
- souci d'évaluation de la démarche ;
- implication du Comité de lutte contre la douleur (CLUD).

- **Pour les formations des structures médico-sociales** : besoins identifiés en amont, programme élaboré avec l'équipe, inscription dans le projet de service, participation de l'ensemble des professionnels (notamment des médecins) et des bénévoles, objectifs ciblés, méthode pédagogique interactive, compétence reconnue des intervenants, évaluation du réinvestissement des acquis dans la pratique.

Toute demande de soutien pour des journées thématiques, des séminaires ou des conférences doit impérativement être présentée dans l'appel à projets précédant d'au minimum 6 mois la tenue de l'événement.

Aide méthodologique complémentaire

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets *Soigner, soulager, accompagner les personnes âgées gravement malades ou en fin de vie*.

Comment agir pour l'environnement

Principalement dédiée aux structures peu ou pas encore investies dans les enjeux environnementaux, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Elle pourra financer l'accompagnement méthodologique externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action) ainsi que les actions de formation des parties prenantes.

Une présentation de cette aide complémentaire et de ses conditions d'attribution est disponible sur www.fondationdefrance.org / rubrique : *trouvez un financement*



Comment répondre ?

Le dossier type de demande de subvention est téléchargeable sur le site Internet **www.fondationdefrance.org** (rubrique : les offres de subvention - domaine Soigner, soulager, accompagner).

Il devra être adressé **en deux exemplaires par courrier** à :

Sophie Lasserre
Appel à projets Gériatrie
Fondation de France
40, avenue Hoche - 75008 PARIS

Dates limites de dépôt des dossiers :
10 avril et 28 août 2009

Appel à projets 2009

Le programme « Soigner, soulager, accompagner » diffuse quatre appels à projets en 2009 :

- *Soigner, soulager, accompagner les nouveau-nés, les enfants et les adolescents gravement malades ou en fin de vie.*
- *Soigner, soulager, accompagner les personnes âgées gravement malades ou en fin de vie.*
- *Soigner, soulager, accompagner: projets de recherche.*
- *Douleur*

Ces appels à projets peuvent être téléchargés sur le site **www.fondationdefrance.org**, demandés par courriel à l'adresse **soignersoulager@fdf.org** ou par téléphone au **01 44 21 31 28**.

La Fondation de France est le trait d'union entre les donateurs et les personnes en difficulté. Elle soutient des projets concrets et innovants, qui répondent aux besoins sans cesse en évolution de la société. Elle agit dans tous les domaines de l'intérêt général : solidarités, enfance, santé, recherche médicale, culture, environnement.

La Fondation de France abrite également des fonds et fondations créés par des mécènes et les conseille dans leur démarche. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention publique et ne peut distribuer ses prix, bourses et subventions que grâce à la générosité de ses donateurs.



40 avenue Hoche - 75008 PARIS
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01

www.fondationdefrance.org